

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

F.I.L.E.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ONE
OFFICE DE LA MAIRIANCE ET DE L'ENFANCE

**Guide de concertation
Départis Milieux d'accueil
Petite enfance
Dépistage participation des risques**



Par Carine Delrée
Conseillère juridique à la FILE

30 janvier 2024

F.I.L.E.

1

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

F.I.L.E.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ONE
OFFICE DE LA MAIRIANCE ET DE L'ENFANCE

Introduction

Présentation de la FILE
Le Bilan de Fonctionnement et le Bien-être au travail
L'analyse des risques - méthodologie

F.I.L.E.

2

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

F.I.L.E.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ONE
OFFICE DE LA MAIRISANCE ET DE L'ENFANCE

La FILE

Pour la FILE,
Les milieux d'accueil sont un outil indispensable d'une véritable politique d'égalité des droits entre tous les enfants, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Pour la FILE,
L'accueil de l'enfant ne s'improvise pas, il ne s'apprend pas simplement sur le terrain, il ne se marchande pas.

Pour la FILE,
L'accueil de l'enfant se pense et se prépare, il s'apprend et se réfléchit avant d'être mis en œuvre sur le terrain, il constitue un droit pour chaque enfant.

OFFRIR UN ACCUEIL DE QUALITE ACCESSIBLE A TOUS LES ENFANTS



F.I.L.E.

3

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

F.I.L.E.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ONE
OFFICE DE LA MAIRISANCE ET DE L'ENFANCE

La FILE

Représentation et défense des membres
CP332, Fonds sociaux, Fonds Maribel, accords du non marchand
Conseils juridiques et patronaux
Formations directions...

Axe Fédération patronale

Axe Coordination ONE

Axe Politique

Instances d'avis de l'ONE
Conférences, colloques
Accompagnement des nouveaux milieux d'accueil
Accompagnement des milieux d'accueil existants
Outils pour les professionnels
Accompagnement financier des structures
Réforme MILAC
Réforme ATL...

Défense du secteur auprès des autorités publiques, politiques et pouvoirs subsidiaires
Lieu de réflexion et de concertation

F.I.L.E.

4

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

F.I.L.E.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ONE
OFFICE DE LA MAIRIANCE ET DE L'ENFANCE

La FILE



Aurore Destrée
Assistante Juridique



Carine Delrée
Conseillère Juridique



Cécile Van Honsté
Directrice



Géraldine Legrand
Chargée de projet - Accessibilité



Isaline De Plaen
Conseillère Juridique



Laurène Trévisan
Conseillère Pédagogique



Marie-Emilie Tylleman
Chargée de communication



Natacha Verstraeten
Présidente

F.I.L.E.

5

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

F.I.L.E.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ONE
OFFICE DE LA MAIRIANCE ET DE L'ENFANCE

La FILE compte 120 pouvoirs organisateurs (27 PO publics, 85 PO privés et 8 membres individuels)

- 255 milieux d'accueil collectif (crèches, ex MCAR, haltes d'accueil, maisons d'enfants, SASPE)
- 17 services d'accueillant.es conventioné.es et salarié.es
- 59 services d'accueil extrascolaire de types 1 et 2 sur différents lieux d'accueil
- 16 écoles de devoirs
- 30 centres de vacances sur différents lieux d'accueil
- 1 maison de jeunes, 1 AMO, des organisations de jeunesse, un service d'accrochage scolaire...
- 9 Services de garde d'enfant malade à domicile
- 2 unités mère bébé
- 5 services AVIQ/Inclusion/...
- 9 opérateurs de formation
- 4 services SOS enfants
- 5 organes d'éducation permanente
- 5 lieux de rencontre enfant parents
- 4 réseaux et coordinations locales de milieux d'accueil et services d'expertises enfance
- 1 école de promotion sociale
-



F.I.L.E.

6

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

Objectifs

- Présentation générale du Bilan de fonctionnement
- Présentation générale des règles en matière de Bien-être au travail
- Explication de la méthodologie DEPARIS pour l'analyse des risques

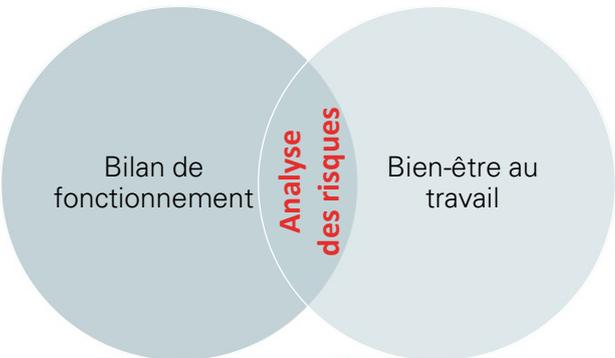


7

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

Bilan de fonctionnement et Bien-Être au Travail



The diagram consists of two overlapping light blue circles. The left circle is labeled 'Bilan de fonctionnement', the right circle is labeled 'Bien-être au travail', and the overlapping area in the center is labeled 'Analyse des risques'.



9

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Boshé 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202





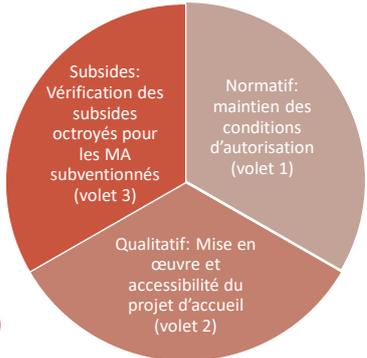

Le bilan de fonctionnement

Définition
Démarche de réflexion (en équipe) globale sur l'amélioration de la qualité de l'accueil

Vision à 360° de tout ce qui concerne votre MA - sous 3 angles:

- normatif (conditions d'autorisation)
- qualitatif (projet d'accueil)
- subsides

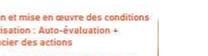
BILACC de quoi s'agit-il?



10

F.I.L.E. ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Boshé 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202






BILACC de quoi s'agit-il ?

LE MILIEU D'ACCUEIL :
Réceptionne un courrier via pro.one (délai de 6 mois pour la réalisation du Bilan de fonctionnement).
Bénéficie d'une séance d'information/découverte de l'environnement du Bilan.

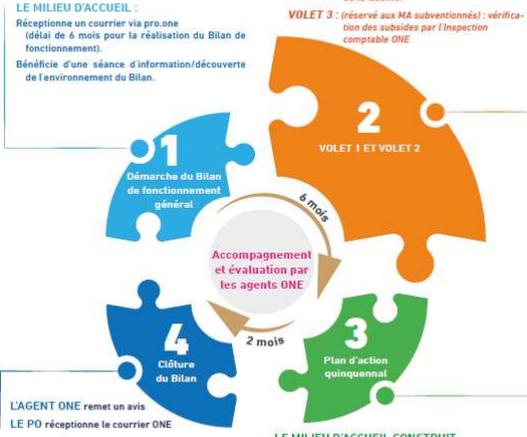
LE MILIEU D'ACCUEIL CONSTRUIT SON PLAN D'ACTION :

- L'échéancier des actions (VOLET 1)
- Le Plan de développement de la qualité (VOLET 2)
- Plan d'action validé par le PO, après la rencontre GAL/ACA
- Plan d'action transmis à l'ONE

VOLET 1 : Maintien et mise en œuvre des conditions d'autorisation : Auto-évaluation + Echéancier des actions

VOLET 2 : Mise en œuvre du Projet d'accueil + élaboration du Plan de développement de la Qualité.

VOLET 3 : (réservé aux MA subventionnés) : vérification des subsides par l'Inspection comptable ONE



LIGNE DU TEMPS GÉNÉRALE

11

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

Le Bilan de fonctionnement

BILACC de quoi s'agit-il?

Champ d'application

- Tous les milieux d'accueil collectifs 0-3 ans
→ subventionnés ou non, transformés ou non
- Les services d'accueil d'enfants
- Les accueillant.e.s d'enfants indépendant.e.s





12

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

Le Bilan de fonctionnement

BILACC de quoi s'agit-il?

Temporalité

- Tous les 5 ans
Avec bilan intermédiaire à 2,5 ans
- Premier bilan à réaliser entre 2022-2026
MA appelés par vague
Pour 2024: MA dont la date d'autorisation courante se termine par 6-7 – appel par trimestre
- Durée d'un bilan = 6 mois (+2 mois pour le courrier de clôture)
- Veiller à dégager du temps 



13

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

F.I.L.E.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

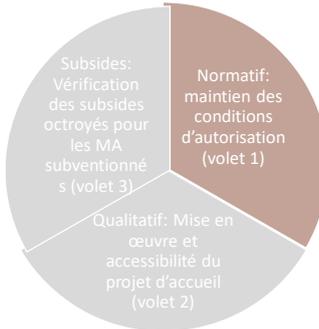
ONE
OFFICE DE LA MAIRIANCE ET DE L'ENFANCE

Le Bilan de fonctionnement

Déroulement d'un BILACC

Volet 1 – maintien des conditions d'autorisation

- Auto-évaluation par le MA via tableau de bord - //grille de contrôle des normes
- Echancier des actions (prioritaires) par le MA - A intégrer dans le plan d'action



Subsidaires: Vérification des subsides octroyés pour les MA subventionnés (volet 3)

Normatif: maintien des conditions d'autorisation (volet 1)

Qualitatif: Mise en œuvre et accessibilité du projet d'accueil (volet 2)

F.I.L.E.

14

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

F.I.L.E.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ONE
OFFICE DE LA MAIRIANCE ET DE L'ENFANCE

Le Bilan de fonctionnement

Déroulement d'un BILACC

Volet 1 – maintien des conditions d'autorisation

6 thématiques

- Cadre réglementaire
- Infrastructure et équipement
- Alimentation
- Hygiène
- Environnement
- Eveil culturel

Quelques exemples...



Subsidaires: Vérification des subsides octroyés pour les MA subventionnés (volet 3)

Normatif: maintien des conditions d'autorisation (volet 1)

Qualitatif: Mise en œuvre et accessibilité du projet d'accueil (volet 2)

F.I.L.E.

15

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

F.I.L.E.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ONE
OFFICE DE LA MAIRIAGE ET DE L'ENFANCE

Le Bilan de fonctionnement

Quelques exemples...

Déroulement d'un BILACC

1.3. Contrat d'accueil et Projet d'accueil	
Contrat d'accueil	Approuvé par l'ONE le : Cliquez ici pour entrer une date.
Le contrat d'accueil est-il signé pour accord par les parents ?	Commentaire
<i>(article 44, al. 1 de l'arrêté)</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Cliquez ici pour taper du texte.
	Objectif
	Cliquez ici pour taper du texte.
	Action(s)
	Cliquez ici pour taper du texte.
	Échéance <i>(conseillé 2 mois)</i>
	Cliquez ici pour taper du texte.

F.I.L.E.

16

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

F.I.L.E.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ONE
OFFICE DE LA MAIRIAGE ET DE L'ENFANCE

Le Bilan de fonctionnement

Quelques exemples...

Déroulement d'un BILACC

1.7. Gestion et couverture des risques	
Une analyse de risques a-t-elle été faite ?	Commentaire
<i>(Article 29 de l'arrêté)</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Cliquez ici pour taper du texte.
	Objectif
	Cliquez ici pour taper du texte.
	Action(s)
	Cliquez ici pour taper du texte.
	Échéance <i>(conseillé 6 mois)</i>
	Cliquez ici pour taper du texte.

F.I.L.E.

Bilan de fonctionnement

Analyse des risques

Bien-être au travail

17

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

F.I.L.E.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ONE
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

Le Bilan de fonctionnement

Déroulement d'un BILACC

Clôture du BILACC → Plan d'action

Comporte:

- Echancier des actions (volet 1)
- Plan de développement de la qualité (volet 2)

Validé par le PO (après rencontre avec la CAL/ACA) puis transmis à l'ONE → Remise d'un avis par l'agent ONE → Courrier de clôture du bilan général de fonctionnement

F.I.L.E.

18

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

F.I.L.E.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ONE
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

Le Bien-être au travail

= l'ensemble des facteurs relatifs aux conditions de travail dans lesquelles le travail est exécuté

Les aspects psychosociaux

L'ergonomie

L'hygiène au travail

La santé

Bien-être au travail

L'embellissement des lieux de travail

La sécurité

L'environnement

F.I.L.E.

19

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

F.I.L.E.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ONE
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

Le Bien-Être au travail

Employeur

- ✓ obligation générale
 - de prendre les mesures nécessaires
 - afin de promouvoir le bien-être des travailleurs
 - lors de l'exécution de leur travail

-> Il doit pour cela respecter les **principes de prévention**




20

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

F.I.L.E.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ONE
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

Le Bien-être au travail

Employeur

- ✓ approche planifiée et structurée de la prévention au moyen d'un **système dynamique de gestion des risques**




21



22



23

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

F.I.L.E.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ONE
OFFICE DE LA MAIRIANCE ET DE L'ENFANCE

L'analyse des risques



L'obligation n'est pas nouvelle mais est souvent méconnue

-> **Enlever la douce couverture de l'ignorance**

F.I.L.E.

24

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

F.I.L.E.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ONE
OFFICE DE LA MAIRIANCE ET DE L'ENFANCE

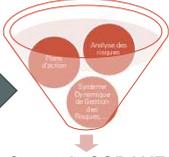
L'analyse des risques

1. Primauté à la prévention
2. Les compétences disponibles sont complémentaires
3. Le travailleur est l'acteur principal de la prévention
4. Formation vs Assistance
5. Tout est en tout: approche globale
6. Vision préventive vs Vision légaliste
7. Evaluation vs quantification
8. Les PME

MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR



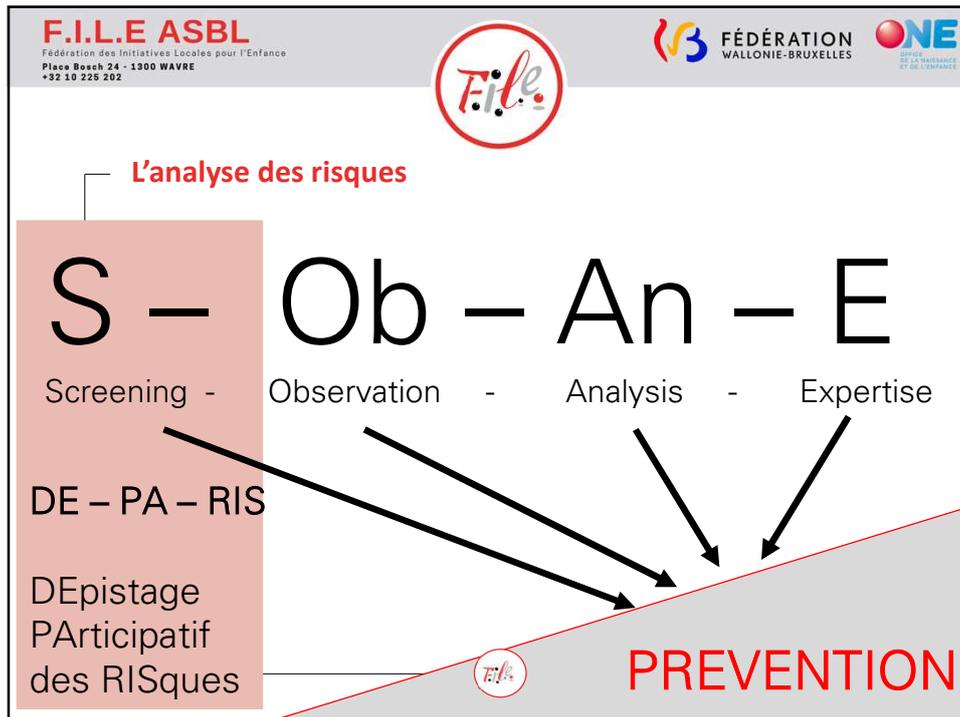
Outils appliquant ces principes



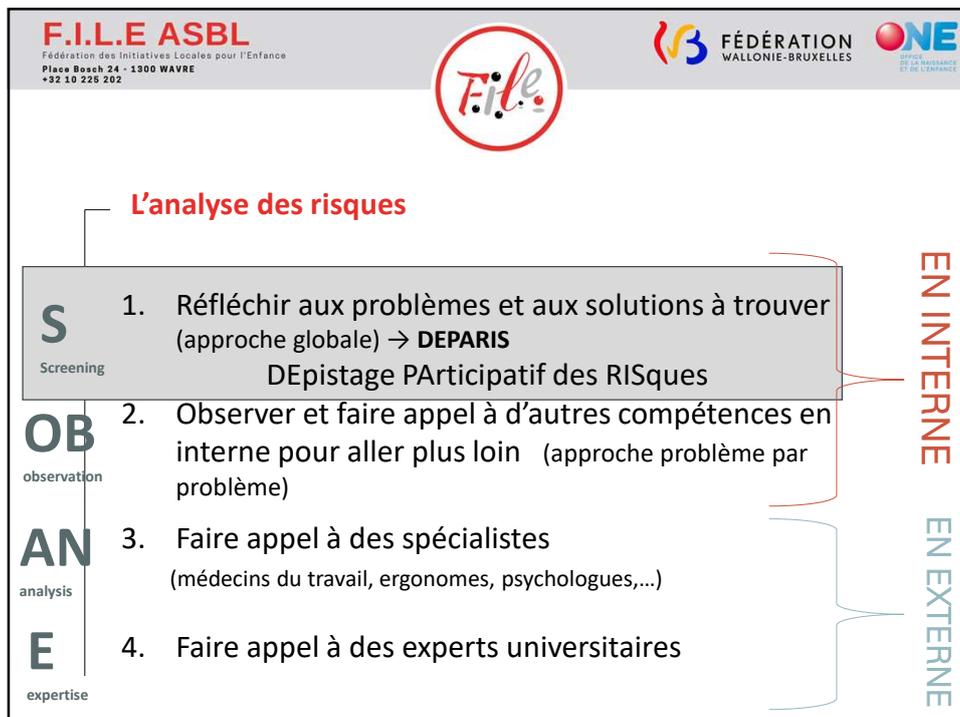
Stratégie SOBANE
Méthode DEPARIS

F.I.L.E.

25



26



27

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

F.I.L.E.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ONE
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

= dépistage et recherche de solutions (DEPARIS)
→ analyse des risques

- ✓ Observations simples
- ✓ Analyse globale
- ✓ Coût faible
- ✓ Par le personnel en interne de la structure

TANT POUR LES TRAVAILLEURS QUE POUR LES ENFANTS

Exigences BET + Exigences ONE dans BILACC = Analyse des risques 2.0

F.I.L.E.

29

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

F.I.L.E.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ONE
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

L'analyse des risques 2.0

- Selon la méthode DEPARIS

Outil

- ✓ complet et gratuit
- ✓ spécifique crèches
- ✓ complété avec les dispositions du Code Qualité pour le bien-être des enfants

GUIDE DE CONCERTATION DÉPARIS MILIEUX D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Dépistage Participatif des Risques

F.I.L.E.

ABBET

ap ef
Association pour l'Accueil de l'Enfant

COSEGE

F.I.L.E.

M A E
Fonds social des Milieux d'Accueil d'Enfants

ONE
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

SERVICE PUBLIC FEDERAL
Emploi, Travail et Concertation sociale

30

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

1. Etapes préparatoires et suivi de l'analyse des risques¹²

- Information par la direction sur les objectifs poursuivis et engagement de celle-ci de tenir compte des résultats des réunions et des études.
- Accord du Comité de prévention et de protection au travail interne, s'il en existe un.
- Définition d'un petit groupe de postes formant un ensemble, une "situation" de travail. Ce petit groupe peut, par exemple, être l'équipe éducative en lien avec la même section, ou des personnes représentant chaque catégorie du personnel du milieu d'accueil (de puériculture, TPMS, personnel logistique, de cuisine, d'entretien...).
- Désignation de l'animateur-trice de l'analyse des risques par la direction avec l'accord du personnel.
- Préparation de l'animateur-trice : adaptation éventuelle de l'outil à la situation de travail en modifiant des termes, en éliminant certains aspects non concernés, en transformant d'autres ou encore en ajoutant des aspects supplémentaires.
- Constitution d'un groupe de travail avec des personnes-clés de la situation de travail concernée, désignées par leurs collègues et leurs représentant-e-s et de personnels d'encadrement technique-logistique-cuisine choisis par la direction.
- Le document "Invitation" est remis aux membres du groupe de travail de manière à les informer des objectifs de la réunion Déparis et à préciser leur rôle.
- Réunion du groupe de réflexion dans un local calme près des postes de travail.
- Explication claire par l'animateur-trice du but de la réunion et de la procédure.
- Discussion sur chaque rubrique en se concentrant sur les aspects repris sous cette rubrique et en s'attardant
 - À ce qui peut être fait pour améliorer la situation, par qui et quand
 - À ce pour quoi il faut demander l'assistance d'un service externe éventuel
 - À déterminer rapidement le coût des mesures d'amélioration proposées et leur impact éventuel sur la qualité du produit et sur la productivité : pas (0), peu (€), moyen (€€) ou élevé (€€€).
- Après la réunion, synthèse par l'animateur-trice en mettant au net :
 - La liste des points à étudier plus en détail avec les priorités.
 - La liste de solutions envisagées avec indication de qui fait quoi et quand
 - Les rubriques utilisées, contenant les informations détaillées ressortant de la réunion
- Présentation des résultats aux participant-e-s, révision, ajouts...
- Finalisation de la synthèse.
- Présentation à la direction et aux organes de concertation.
- Poursuite de l'étude pour les problèmes non résolus, en renvoyant éventuellement vers d'autres opérateurs externes.



31

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

L'analyse des risques 2.0

1. Information par la direction sur les **objectifs poursuivis + engagement de tenir compte des résultats des réunions et études**
 - Informer tous les travailleurs
 - Convaincre de l'utilité de l'outil DEPARIS
 - Suivi concret prévu dans la méthode (voir tableau récapitulatif en fin de fiches)
2. (Concertation et accord CPPT)
3. Définition d'un petit groupe de postes formant un ensemble, une situation de travail
 - par direction ou RH
 - plusieurs groupes selon lieux, situations de travail, activités, ...

ETAPES



32

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202



 FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

 **ONE**
OFFICE DE LA MAIRISANCE
ET DE L'ENFANCE

L'analyse des risques 2.0

4. Désignation d'un animateur par la direction avec l'accord des travailleurs
 - choix de l'animateur
 - <20 travailleurs: directeur ?
 - > 20 travailleurs: conseiller en prévention ?
 - faire plusieurs groupes si grand nombre de travailleurs ou lieux différents
5. Préparation par l'animateur
 - Adaptation de l'outil à la situation de travail (modification, ajout, suppression)



ETAPES

33

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202



 FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

 **ONE**
OFFICE DE LA MAIRISANCE
ET DE L'ENFANCE

L'analyse des risques 2.0

6. Constitution d'un groupe de travail avec des travailleurs-clés de la situation de travail concernée
 - choix par direction et RH avec animateur
 - échantillon représentatif (hôm/fê; anciennetés différentes; métiers différents, ...)
 - pas de responsables
 - pas de délégués syndicaux
 - maximum 8-10 personnes par groupe





ETAPES

34

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 · 1300 WAVRE
+32 10 225 202



 FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

 ONE
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

L'analyse des risques 2.0

7. Invitation des participants

- document prévu dans la méthode DEPARIS
- explication des objectifs de la réunion et du rôle des participants
- à envoyer minimum 1 semaine à l'avance



ETAPES

35

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 · 1300 WAVRE
+32 10 225 202



 FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

 ONE
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

L'analyse des risques 2.0

3. Modèles d'invitation¹³

Le texte suivant peut aider à préciser le but de la réunion.

« Vous êtes invité-e à participer à une réunion Déparis »

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La réglementation exige qu'une analyse des « risques » soit réalisée pour toutes les situations de travail et qu'un plan d'action soit établi pour progressivement atteindre et maintenir le meilleur état de bien-être pour tous les partenaires de ces situations de travail (personnel, direction).

- Il est possible à la personne conseillère en prévention de régler seule par exemple les besoins en termes de prévention incendie du bâtiment.
- Il ne lui est pas possible d'évaluer toute seule les conditions de VOTRE « bien-être ».
- VOUS êtes l'expert e de VOTRE bien-être

Une réunion Déparis (Dépistage participatif des risques) est une réunion de quelques personnes d'un même lieu de travail (personnel, direction, services techniques...) au cours de laquelle tous les aspects de la vie au travail sont passés en revue. Un guide de concertation a été préparé pour mener cette discussion de sorte qu'elle couvre tous les aspects techniques, organisationnels et relationnels qui font que la vie quotidienne dans votre situation de travail en crèche ou au sein de l'accueil à domicile est plus ou moins facile, efficace et agréable.

L'objectif n'est pas de constater ni de quantifier les imperfections, difficultés, problèmes. Il est de trouver ce qui peut être fait concrètement, à court, moyen et long terme pour que le travail soit plus efficace et plus agréable.

Au cours de la réunion, il sera possible, pour certains points, de déterminer ce qu'il faut réorganiser ou changer et comment concrètement le réorganiser ou le changer.



ETAPES

36

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

L'analyse des risques 2.0

8. Réunion du groupe dans un local calme près des postes de travail
9. Explication claire par l'animateur du but de la réunion et de la procédure

ETAPES



37

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

L'analyse des risques 2.0

10. Discussion sur chaque rubrique en s'attardant sur
 - Ce qui peut être fait pour améliorer la situation, par qui et quand
 - Ce pour quoi il faut demander l'assistance d'un conseiller en prévention
 - La détermination rapide du coût des mesures d'amélioration et leur impact éventuel (0, €, €, €€€)
 → projeter le document qu'on complète au fur et à mesure, ne pas donner de copie papier

ETAPES

38

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

F.I.L.E.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ONE
OFFICE DE LA MARIAGE ET DE L'ENFANCE



On peut travailler correctement

C'est ennuyant mais on peut continuer à travailler

Ca empêche de travailler, ça pourrit la vie

39

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

F.I.L.E.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ONE
OFFICE DE LA MARIAGE ET DE L'ENFANCE

L'analyse des risques 2.0

Analyse de risques « ENFANTS »

UNIQUEMENT



Tout problème relatif à la santé/sécurité des enfants doit être résolu immédiatement, sans passer par/sans attendre la procédure d'analyse des risques!!!




F.I.L.E.

40

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 · 1300 WAVRE
+32 10 225 202

F.I.L.E.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ONE
OFFICE DE LA MAIRIANCE ET DE L'ENFANCE

L'analyse des risques 2.0

11. Après la réunion, l'animateur met au net

- La liste des points à étudier plus en détail avec les priorités
- La liste des solutions envisagées avec indication de « qui fait quoi quand »
- Les rubriques utilisées avec les informations détaillées ressortant de la réunion

→ noter toutes les propositions et leur fréquence
→ faire la synthèse avec les outils DEPARIS

ETAPES




41

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 · 1300 WAVRE
+32 10 225 202

F.I.L.E.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ONE
OFFICE DE LA MAIRIANCE ET DE L'ENFANCE

L'analyse des risques 2.0

12. Présenter les résultats aux participants, ajouts, révision, ...

13. Finalisation de la synthèse

14. Présentation à la direction et au CPPT

15. Intégration dans les plans annuel et quinquennal

16. Poursuite éventuelle de l'étude pour les problèmes non résolus

ETAPES




42

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Boshé 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

F.I.L.E.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ONE
OFFICE DE LA MAIRIAGE ET DE L'ENFANCE

L'analyse des risques 2.0

- Découvrons l'outil...

GUIDE DE CONCERTATION DÉPARIS MILIEUX D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Dépistage Participatif des Risques

44

SYNTHÈSE GRILLE DÉPARIS MILIEUX D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

<p>1. Les locaux et l'environnement de travail Qui peut faire quoi de concret et quand concernant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les zones de travail • Les voies de circulation • Les accès aux zones de travail • Les zones d'accès extérieures • Le contrôle sur l'accès aux lieux de travail • Les zones de livraison • Les barrières pour les enfants • L'encombrement • Les espaces de rangement • L'entretien technique et ménager • Les déchets • Les sols • Les locaux sociaux • Les issues de secours 	<p>4. Les risques électriques et d'incendie Qui peut faire quoi de concret et quand concernant</p> <p>Les risques électriques</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'installation électrique générale • Le matériel • L'équipement • Les interventions/réparations (ex. remonter un fusible...) <p>Le risque incendie et explosions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les sources • Les moyens de lutte contre l'incendie • Le compartimentage des locaux, escaliers • L'équipe interne de lutte contre l'incendie • Les procédures en cas d'incendie • La signalisation 	<p>8. Les efforts et les manutentions Qui peut faire quoi de concret et quand concernant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les gestes et efforts • Les charges • Le port des enfants • Les aides mécaniques • La formation manutention • La fatigue en fin de journée 	<p>13. L'autonomie et les responsabilités individuelles Qui peut faire quoi de concret et quand concernant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ordres et attentes • Le degré d'initiative • L'autonomie • La liberté de contact • Le niveau d'attention • Les décisions • Les responsabilités • Les erreurs • Les relations avec les parents
<p>2. L'organisation du travail Qui peut faire quoi de concret et quand concernant</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation du travail • Les circonstances de travail • L'approvisionnement des postes • L'indépendance avec les postes voisins • Les interactions et communications • Les moyens de communication 	<p>5. Les commandes et signaux des différents appareils chauffe-biberons, machine à laver, lave-linge, micro-ondes, tableau d'incendie, parlophone... Qui peut faire quoi de concret et quand concernant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les signaux et les commandes • Leur localisation • Leurs caractéristiques • La manipulation 	<p>9. L'éclairage Qui peut faire quoi de concret et quand concernant</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'éclairage du travail et dans les locaux • La lumière du jour et la vue à l'extérieur • Pas d'ombres sur le travail • Pas de reflet ni éblouissement • L'uniformité de l'éclairage • Les luminaires 	<p>14. Le contenu du travail Qui peut faire quoi de concret et quand concernant</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'intérêt du travail • Les compétences • Les informations et la formation • La charge émotionnelle • La procédure de gestion de crise
<p>3. Les accidents de travail Qui peut faire quoi de concret et quand concernant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI) • Les chutes liées au sol • Les chutes ou projections d'objets • Les chutes de hauteur • Les risques mécaniques (coupures, écrasements, glissades...) • Les procédures en cas d'accident • Les analyses des accidents du travail • Les premiers soins 	<p>6. Le matériel et l'équipement de travail, les appareils, les machines Qui peut faire quoi de concret et quand concernant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le matériel et le mobilier de travail • L'entretien du matériel de travail • Les qualités ergonomiques • L'énergie (chauffage, gaz, électricité, eau) 	<p>10. Le bruit Qui peut faire quoi de concret et quand concernant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aux différents moments de la journée: accueil des enfants, repas, jeux, sieste... • Pas d'inconfort ou de distractions • L'emplacement des sources de bruit • Les moyens de communication • Les machines ou installations bruyantes • Les trous, orifices • La possibilité de faire des activités à l'extérieur 	<p>15. Les contraintes de temps Qui peut faire quoi de concret et quand concernant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les horaires et le programme de travail • L'autonomie du groupe • Les interruptions dans le travail • Les pauses
	<p>7. Les positions de travail Qui peut faire quoi de concret et quand concernant</p> <ul style="list-style-type: none"> • La répétition des mêmes gestes • Les positions de travail • Les hauteurs de travail • Le travail assis ou assis/debout • Si en position debout • Les aides 	<p>11. L'hygiène atmosphérique Qui peut faire quoi de concret et quand concernant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les produits chimiques • Les consignes • Les déchets chimiques et biologiques • Les lavabos • L'hygiène • Le renouvellement de l'air • Les personnes fumeuses 	<p>16. Les relations de travail au sein du personnel et avec la hiérarchie Qui peut faire quoi de concret et quand concernant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les communications pendant le travail • La réparation du travail • L'entraide entre membres du personnel • La concertation pour le travail • La hiérarchie • Les relations avec la hiérarchie • Les suggestions et critiques des membres du perso • Les évaluations
		<p>12. Les ambiances thermiques Qui peut faire quoi de concret et quand concernant</p> <ul style="list-style-type: none"> • La température • L'humidité • Pas de courants d'air • Les sources de froid, chaleur ou humidité • Les protections solaires • Les vêtements de travail • Les vêtements de protection • Les boissons • Sas thermiques (dont sas d'entrée) 	<p>17. L'environnement psychosocial Qui peut faire quoi de concret et quand concernant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les promotions • Les discriminations • L'emploi • Les salaires • Le conseil d'entreprise et le CPPT • Les problèmes psychosociaux • Les conditions de vie dans le milieu d'accueil

45

Les grilles 18 à 20 concernent spécifiquement les risques liés aux enfants. Elles sont complémentaires à celles qui précèdent et qui concernaient le bien-être au travail du personnel. Elles rejoignent les exigences liées à l'arrêté "Autorisation et Subvention" du 2 mai 2019.

18. La sécurité de l'enfant

Qui peut faire quoi de concret et quand concernant

- L'espace d'accueil
- Le personnel qualifié
- Le matériel
- Les besoins spécifiques d'un enfant
- Les animaux

19 La santé de l'enfant

Qui peut faire quoi de concret et quand concernant

- L'alimentation saine
- L'hygiène de l'enfant
- L'hygiène du personnel encadrant
- Les procédures pour éviter la mort subite du nourrisson
- Les facteurs d'ambiance
- Les médicaments
- Les allergies
- Les vaccinations

20. Le bien-être de l'enfant

Qui peut faire quoi de concret et quand concernant

- Les espaces de vie
- L'accès au matériel et aux activités
- La relation avec les parents
- Les relations avec les accueillant-e-s
- Le rapport à l'autre, au groupe
- Les émotions de l'enfant
- La confiance en soi et l'autonomie
- Les discriminations
- La gestion des changements et transition
- Les rituels

46

2. L'organisation du travail

L'organisation du travail

- Entre les différentes sections et/ou les différents étages
- Claire et satisfaisante
- Permet de travailler en sécurité
- Planification satisfaisante dans le temps et dans l'espace

Les circonstances de travail

- Le matériel, les stocks, les imprévus, les demandes extérieures, le temps...
- Permettent d'appliquer les procédures de travail normales et de faire un travail de qualité

L'approvisionnement des postes

- Stocks (langes, crèmes, lingettes, savons, essuies...) ni trop grands ni trop petits
- Système d'approvisionnement adéquat
- L'indépendance avec les postes voisins
- Ni trop, ni trop peu

Les interactions et communications au cours du travail entre le personnel des différents postes : faciles et libres

- Les moyens de communication
- Entre postes, sections ou étages
- Voix, téléphones, parlophones, cahier de communication...
- Adéquats et agréables

Qui peut faire quoi de CONCRET et quand ?

Aspects à étudier plus en détail :



47

2. L'organisation du travail

L'organisation du travail

- Entre les différentes sections et/ou les différents étages
- Claire et satisfaisante
- Permet de travailler en sécurité
- Planification satisfaisante dans le temps et dans l'espace

Les circonstances de travail

- Le matériel, les stocks, les imprévus, les demandes extérieures, le temps...
- Permettent d'appliquer les procédures de travail normales et de faire un travail de qualité

L'approvisionnement des postes

- Stocks (langes, crèmes, lingettes, savons, essuies...) ni trop grands ni trop petits
- Système d'approvisionnement adéquat
- L'indépendance avec les postes voisins
- Ni trop, ni trop peu.

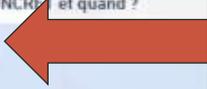
Les interactions et communications au cours du travail entre le personnel des différents postes : faciles et libres

- Les moyens de communication
- Entre postes, sections ou étages
- Voix, téléphones, parlophones, cahier de communication...
- Adéquats et agréables

Aspects à étudier plus en détail :

Qui peut faire quoi de CONCRET et quand ?

On peut écrire ici!!!



48

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202



FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ONE
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

17. L'environnement psychosocial

Les promotions : possibles

- Selon des critères objectifs et clairs
- Connus et approuvés par tous
- Sur base des évaluations et en fonction des performances

Les discriminations : aucune

- Ni en fonction de l'âge, du sexe ou des origines
- Ni à l'engagement, ni pour les promotions

L'emploi

- Stable
- Confiance en l'intégrité et l'avenir du lieu d'accueil
- Les problèmes de remplacement des absents, les intérimaires sont bien traités

Les salaires

- Correspondent aux compétences et au travail réalisé

Le conseil d'entreprise et le CPPT : satisfaisants

Les problèmes psychosociaux

- Insatisfaction, stress, agressivité, harcèlement, épuisement, burnout, conflit, alcoolisme et consommation de drogues, problèmes personnels...
- Les structures et procédures d'accueil et de gestion des problèmes existent et sont utilisées
- Des informations et formations sont données
- Une personne de confiance est désignée
- Des actions préventives sont menées

Les conditions de vie dans le milieu d'accueil

- Permettent un développement personnel et professionnel
- Sont compatibles avec une vie privée satisfaisante (famille...)
- Tous les membres du personnel sont globalement satisfaits

Aspects à étudier plus en détail :

Qui peut faire quoi de CONCRET et quand ?

49

18. La sécurité de l'enfant	19. La santé de l'enfant
<p>L'espace d'accueil (espaces activités intérieures et extérieures) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Adapté à l'enfant (prises, mobilier, câbles, nature du sol, etc.) Aménagement Libilité de l'espace par l'enfant Propre <p>Aires de jeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Adaptées à l'âge des enfants Sécurisées (analyse de risque réalisée, répondant aux normes) Régulièrement contrôlées et entretenues (schéma d'inspection et d'entretien) Bac à sable : contrôle (déchets, objets dangereux) et sécurisation spécifique (couverture) <p>Espace d'accueil extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Absence de trous, obstacles et zones glissantes (aussi en cas de gel) Zone sécurisée, pas de possibilité de sortie pour les enfants Absence de plantes toxiques (feuilles, baies, fruits) ou au contact dangereux (irritant, piquant...) <p>Le personnel qualifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> Compétences nécessaires pour répondre aux besoins de l'enfant et aux spécificités du type d'accueil organisé Formations régulières pour l'encadrement et le développement de l'enfant <p>Le matériel :</p> <ul style="list-style-type: none"> Adéquat qui permet de respecter des positions motrices de l'enfant Fiable, sécurisé En bon état <p>Les besoins spécifiques d'un enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> Information claire et complète sur les soins et leur attribution Espaces aménagés en fonction des besoins spécifiques de l'enfant et/ou du groupe Espaces aménagés en fonction des besoins spécifiques <p>Les animaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Prendre toutes les mesures afin d'éviter les contacts dangereux entre les animaux et les enfants <p>Aspects à étudier plus en détail :</p>	<p>Qui peut faire quoi de CONCRET et quand ?</p>  <p>L'alimentation saine :</p> <ul style="list-style-type: none"> Variée et équilibrée Adaptée aux besoins et capacités de l'enfant (textures, morceaux, contenu...) Fraîche Éviter les sucres Hydratation régulière Suivi des consignes de sécurité alimentaire <p>L'hygiène de l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Lavage régulier des mains, changes Procédurés en cas de nez qui coule, vêtements souillés, poux, enfant malade Éviter tout contact avec déchets/liquides organiques <p>L'hygiène du personnel encadrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Lavage régulier des mains Vêtements, accessoires, ongles propres et hygiéniques (ongles courts, éviter les bijoux, vernis à ongles et ongles artificiels) <p>Procédures pour éviter la mort subite du nourrisson : connues et appliquées ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Les facteurs d'ambiance : <ul style="list-style-type: none"> Environnement sonore Environnement visuel Environnement lumineux Environnement olfactif (aération, parfums d'ambiance, etc.) Propreté Les médicaments : <ul style="list-style-type: none"> Pharmacie fermée sous clé et hors de portée des enfants Pharmacie de base Médicaments apportés par les parents et employés sur prescription médicale. Clairement identifiés et classés au nom de l'enfant. Vérification régulière des dates de péremption Les allergies : <ul style="list-style-type: none"> Communication claire et certaine sur les allergies de l'enfant Système alternatif prévu Les vaccinations : <ul style="list-style-type: none"> Attention particulière au suivi des vaccinations Disponibilité du carnet de santé de l'enfant (ONE) <p>Aspects à étudier plus en détail :</p>

50

20. Le bien-être de l'enfant	
<p>Les espaces de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Adaptés aux besoins de l'enfant, délimités Amenagés pour permettre les actions et les interactions entre les enfants Adaptés aux besoins spécifiques des enfants qui nécessitent un traitement particulier Pratiques, agréables Diversifiés (coin sieste, coin « refuge », coin activités, espace extérieur, etc.) Visibilité sur l'extérieur Limitation au maximum du nombre d'interdits <p>L'accès au matériel et aux activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> Matériel et activités adaptés (intérêts, niveau de développement, accessibles, etc.) En nombre suffisant pour tous les enfants Mise à disposition d'un catalogue diversifié permettant de préserver et d'encourager le désir de découvrir de l'enfant Adapté aux caractéristiques sociales, culturelles, économiques et environnementales du milieu de vie de l'enfant Veille à l'égalité des chances, indépendamment des capacités financières, du genre ou des confessions de foi <p>La relation avec les parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> Échanges sur les choix éducatifs entre parents et accueillant.e.s Fréquentation régulière pour concilier les besoins de garde des parents et les nécessités liées à un accueil de qualité Connaissance du Projet d'accueil <p>Les relations avec les accueillant.e.s :</p> <ul style="list-style-type: none"> Personnel constant et présent Sentiment de sécurité et de confiance Écoute des besoins et attentes de l'enfant Moments privilégiés de relation avec l'adulte <p>Le rapport à l'autre, au groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation des groupes pour un bon déroulement des activités et l'établissement d'une relation de qualité avec l'accueillant.e (grandeur du groupe, selon le niveau des enfants, etc.) Développement de la socialisation de l'enfant Gestion des conflits Accueil des initiatives de chaque enfant Intégration harmonieuse des enfants ayant des besoins spécifiques <p>Les émotions de l'enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> Accueillies, reconnues et discutées <p>La confiance en soi et l'autonomie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Place pour s'exprimer personnellement et spontanément Accueil des initiatives de l'enfant Complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant 	<p>Qui peut faire quoi de CONCRET et quand ?</p>  <p>Les discriminations : aucune</p> <ul style="list-style-type: none"> Ni en fonction du sexe ou des origines socioculturelles ou socio-économiques Ni à l'encounter de l'enfant ni à l'encounter des personnes qui les confient <p>La gestion des changements et transition</p> <ul style="list-style-type: none"> Progressive Communication avec l'enfant <p>Les rituels</p> <ul style="list-style-type: none"> Individualisés Légitimes Proportionnés <p>Aspects à étudier plus en détail :</p>

51

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202



 **FÉDÉRATION**
WALLONIE-BRUXELLES

 **ONE**
OFFICE DE LA MAIRIAGE
ET DE L'ENFANCE

L'analyse des risques: conclusions

Ce n'est pas une nouveauté!

Outil spécifique MAE:
<https://www.one.be/professionnel/brochuredetailpro/brochure/guide-de-concertation-deparis-milieu-daccueil-petite-enfance/>

Liens pour aller plus loin

- projet RPS de l'APEF: <https://www.apefasbl.org/decouvrez-le-projet-risques-psychosociaux-rps>
- formations sur SPF Emploi
<https://www.evenements.emploi.belgique.be/fr/calendar>
- site BESWIC
<https://www.beswic.be/fr>



52

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202



 **FÉDÉRATION**
WALLONIE-BRUXELLES

 **ONE**
OFFICE DE LA MAIRIAGE
ET DE L'ENFANCE

Questions - réponses





53

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

F.I.L.E.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ONE
OFFICE DE LA MAIRIE
ET DE L'ENFANCE

Merci de votre attention lors de
cette présentation!

*Nous restons à votre disposition pour
répondre à toutes vos questions...*



@ contact@fileasbl.be 010/225202 www.fileasbl.be

57

F.I.L.E ASBL
Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance
Place Bosch 24 - 1300 WAVRE
+32 10 225 202

F.I.L.E.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

ONE
OFFICE DE LA MAIRIE
ET DE L'ENFANCE

CC **creative commons**

-  **Paternité** : Possibilité de reproduire, distribuer et communiquer, idem pour œuvres dérivées, mais uniquement avec attribution de la paternité.
-  **Pas d'utilisation commerciale** : Possibilité de reproduire, distribuer et communiquer, mais uniquement dans un but non commercial. Pour utiliser à des fins commerciales, autorisation préalable nécessaire.
-  **Pas de modification** : Possibilité de reproduire, distribuer et communiquer sous la forme initiale, sans modification. Pour toute traduction, altération, transformation ou ré-utilisation dans une autre œuvre, autorisation préalable nécessaire.
-  **Partage à l'identique** : Possibilité de distribuer des œuvres dérivées, mais uniquement sous une licence identique.

58